COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 4 mars 2019

Présents: Mme BOIVIN, MM. BOIVIN, INACIO, CORNUAULT, LOUVEL, PEDRO, VIMONT.
Absents excusés : Mme BEAUBIAT, MM. BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FINALE FESTIVAL FOOT U13

La Finale départementale du Festival Foot U13 se déroulera le samedi 6 avril prochain à Maurepas. Elle regroupera 16 équipes masculines et 8 équipes féminines.
Afin de préparer cette journée intense, tous les clubs qualifiés pour cette Finale sont convoqués pour la réunion de présentation qui se déroulera le jeudi 14 mars à partir de 18h30 au District.

Cette réunion sera l'occasion d'effectuer le tirage au sort de la répartition des équipes au sein de la poule, ce qui déterminera l'ordre des premières rencontres.

Pour consulter les équipes qualifiées : **cliquez ici**

ARBITRAGE

La Commission met à votre disposition un diaporama récapitulant les lois du jeu Football Animation pour que vous puissiez former en interne le maximum de personnes souhaitées.
De plus, ce diaporama peut s'accompagner de vidéo et de mises en situation, si vous souhaitez en bénéficier en complément du diaporama, merci d'en faire la demande par mail à l'administration.

Pour information une certification d'arbitres aura lieu le mardi 12 mars à Rambouillet.

CATEGORIE U7

Le premier plateaux de la 4ème phase qui se déroulera le samedi 23 mars est désormais disponible : **Cliquez ici**

CATEGORIE U9

Plateaux

Le dernier plateau de la 3ème phase se déroulera le samedi 16 mars. Pour en savoir plus : **cliquez ici**

CATEGORIE U11

Challenges Plateaux U10-U11 - Rappel

Le samedi 2 février était une journée de Challenges Plateaux U10-U11. De nombreux plateaux ont été reportés, voici ci-dessous les dates de reports de ces plateaux :

Pour plus d'informations : Cliquez ici

Challenge U11 - A jouer le samedi 9 mars

002 : MESNIL ST DENIS (FONTENAY, MUREAUX, SARTROUVILLE)
003 : CELLOIS CS (MANTOIS 78 FC, ROSNY CSM, LIMAY ALJ)
005 : ELANCOURT OSC (VOISINS FC, VIROFLAY, CONFLANS FC)

006 : GUYANCOURT ES (MONTIGNY, BOIS D'ARCY, VELIZY)
Le club de GUYANCOURT nous informe que ses installations seront fermées en raison des vacances scolaires.
La Commission vous demande de fournir un arrêté municipal de fermeture et vous demande de trouver une date en semaine pour jouer ce plateau, au plus tard le mercredi 20 mars 2019.

CATEGORIE U12-U13

Courriers

1 équipe poule B du 23/03/19
56674 : BOIS D'ARCY AS 3 / POIGNY US 1
Demande du club de BOIS D'ARCY pour annuler cette rencontre, il n'aura pas d'effectif suffisant pour sa 3ème équipe en raison d'une classe de ski à cette date.
La Commission prend note et annule la rencontre.

2 équipes poules A1 du 23/03/19
55861 : AUBERGENVILLE FC 1 / VERNOLITAIN STADE 1
Le club d'AUBERGENVILLE FC nous communique un arrêté municipal à cette date.
La Commission prend note et annule la rencontre.

Festival Foot U13 - Rappel

Le samedi 2 février était une journée de Plateaux. Plusieurs d'entre eux ont été reportés. Voici, ci-dessous, les dates de reports de ces plateaux :

Pour consulter le tirage et les informations correspondantes :
Cliquez ici

Plateaux à jouer le 9 Mars

204 : GARGENVILLE (VOISINS FC, MAGNANVILLE FC)

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Courriers

U12 Poule Elite du 26/01/19
59485 : CARRIERES S/S US 11 / VERSAILLES 78 FC 12
Demande du club pour que la Commission fasse preuve de clémence suite au retard d'envoi de la feuille de jonglerie.
La Commission ne peut donner suite à votre demande. Pour rappel, la Commission effectue systématiquement un rappel chaque semaine avant de sanctionner financièrement les clubs. Vous auriez du réagir dans le délai imparti.

Infractions

Article 17 du Règlement de la Compétition
Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé
Malus : -1pt au classement de la 2ème phase

VOISINS FC 1 (2ème infraction)
Le club nous explique les raisons de ces infractions (problème de retard et de temps pour retranscrire sur la FMI).
La Commission prend note et excuse l'une des 2 absences, celle du 16 février (Article 17 du Règlement de la compétition).

PARIS SAINT GERMAIN FC 2 (3ème infraction) - Rencontre du 23/02
La Commission constatant une 3ème infraction sur cette équipe au cours de la saison, demande des explications au club du PARIS SAINT GERMAIN FC concernant l'absence d'un éducateur suffisamment diplômé pour le lundi 11 mars 12h00 au plus tard.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 4 mars

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 16/02/19

850 103 À VIROFLAY USM (FEUCHEROLLES, VALLEE, POISSY)
850 108 À HOUDANAISE REGION (BAILLY, BREVAL, MANTES LA V)
850 110 À GUERVILLE (ANDRESY, HOUDAN, EPONE)
840 102 À ST CYR AFC (JOUY, MESNIL, BOUGIVAL)
840 104 À LIMAY (MANTOIS, ROSNY)

U10

2ème rappel avant amende et élimination des équipes
La Commission demande aux clubs visiteurs de nous fournir les résultats du plateau
Plateau du 23/02/19

008 : LIMAY ALJ (GUYANCOURT, VOISINS 11,CARRIERES S/S 11)
014 : CLAYES S/BOIS (MAUREPAS AS 11, MESNIL ST D 11)

U11

2ème rappel avant amende et élimination des équipes
La Commission demande aux clubs visiteurs de nous fournir les résultats du plateau
Plateau du 23/02/19

009 : ST CYR FC (CROISSY, NEAUPHLE, ABLIS)

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11

ERRATUM - ANNULATION AMENDE YF N°1600
58419 : AUTEUILLOIS AS1 / TRIEL AC3
57998 / 58102 : COIGNIERES FC / VALLEE 78 FC

U13

Amende après rappel au club d'accueil : 11€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 16/02/19

1 équipe
Poule A
56496 : FONTENAY ST PERE AS 1 / CARRIERES S/ SEINE US 2
56498 : CROISSY US 2 / EQUEVILLY EFC 1
56500 : PORT MARLY C.S. 1 / GERNOISE – ST MARTIN 1

Poule B
56652 : HOUDANAISE REGION FC 2 / SONCHAMP AS 1

2 équipes
Poules A1 / A2
55847 / 55938 : MAULOISE U.S. / AUBERGENVILLE F.C.

Poules B1 / B2
56025 / 56116 : BOUGIVAL FOOT / LES CLAYES S/ BOIS USM
56029 / 56120 : ST CYR AFC / COIGNIERES FC

Poules C1 / C2
56226 / 56361 : LIMAY ALJ. / ST GERMAIN EN LAYE

PAR ANNÉE
Poules A1 / A2
55368 / 55488 : CROISSY US / MAGNY 78 FC

U12-U13 ESPOIR

2ème rappel avant match perdu par pénalité aux 2 équipes
La Commission demande aux clubs de nous envoyer le résultat de la rencontre si la FMI ne peut plus être transmise.

59353 : MONTESSON US 1 / VELIZY ASC 1 (26/01/19)

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 10€
(Annexe 2 RS DYF)
Pénalité sur le bonus attribué
Rencontres du 16/02/19

59363 : VELIZY ASC 1 / POISSY AS 2
Annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

59627 : VELIZY ASC 11 / POISSY AS 12
Annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

59430 : CONFLANS FC 2 / NEAUPHLE PONT. RC 1
Annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

59261 : CONFLANS FC 12 / MAUREPAS AS 11
Annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

1er rappel
Rencontres du 23/02/19

59488 : PARIS SAINT GERMAIN FC 12 / MONTESSON US 11
59396 : HOUDANAISE REGION FC 1 / TRAPPES ES 2
59356 : PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / CARRIERES GRE AS 1

U12 poule Elite du 09/02/19
59489 : RAMBOUILLET FC 11 / MANTOIS 78 FC 12
La Commission constate que c'est l'épreuve de jonglerie statique qui a été réalisée, alors qu'il s'agissait d'une journée de jonglerie en mouvement. La Commission annule l'épreuve de jonglerie de cette rencontre, aucun point de bonus attribué.